REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
SIVOM « SOLOGNE BOURBONNAISE »
12, RUE JEAN DE LINGENDES
03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 MARS 2016

Le vingt-quatre mars deux mille seize à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du SIVOM « SOLOGNE BOURBONNAISE », légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de GANNAY SUR LOIRE, sous la présidence de M. LABUSSIERE.

Etaient présents :

BEAULON
M. GILLARDIN
BESSAY sur ALLIER
M. LAROCHE et Mme MOUSSET
CHAPEAU
MM. MARIE et GUILLON
LA CHAPELLE aux CHASSES
MM. MACE et FUSIL
CHASSENARD
Mme POTIGNON
CHEVAGNES
MM. MARTIN et BEAUJON
CHEZY
M. BONNIN
COSSAYE
MM. NAUX et CLEMENT
COULANGES
/
DIOU
M. BURETTE
DOMPIERRE sur BESBRE
Mmes GOUBY et TALON
LA FERTE HAUTERIVE
Mme GUDIN
GANNAY sur LOIRE
MM. GAENSLI et FRIZOT
GARNAT sur ENGIEVRE
M. JOURDIER et BORDES
GOUISE
M. DEVEZEAUD
LAMENAY sur LOIRE
MM. MAZOIRE et de la BUHARAYE
LUCENAY les AIX
MM. RABANY et LANDRY
LUSIGNY
M. BERGER
MERCY
M. BRENON et Mme MARIE
MOLINET
M. DESSAUGES et Mme JEHANNO
MONETAY sur LOIRE
M. REIGNEAUD
MONTBEUGNY
/
NEUILLY le REAL
M. GALLAUD
PARAY le FRESIL
MM. TUREAU et MERLE
PIERREFITTE sur LOIRE
/
LE PIN
/
ST GERAND de VAUX
M. de VERGNETTE
ST LEGER sur VOUZANCE
Mme TERRIER
ST MARTIN des LAIS
M. BRUNOT
ST POURCAIN sur BESBRE
Mme PERRIN
SALIGNY sur ROUDON
M. DESMOULES
THIEL sur ACOLIN
M. PICARD et Mme DURET
TOULON sur ALLIER
M. THEVENET
VAUMAS
M. CHARPIN
YZEURE
Mme DENIZOT

Absents excusés : M. GAYET de **CHAPEAU** – Mme BONNET de **CHEZY** – Mme BOURACHOT de **COULANGES** - M. GUESNU de **LA FERTE HAUTERIVE –** M. ROUSSEAU de **GARNAT sur ENGIEVRE** – M. FONVERNE de **LUCENAY les AIX** - M. GAUDARD de **LUSIGNY** – M. PLOUHINEC de **MONETAY sur LOIRE** - MM. COLLETTE et SABOT de **PIERREFITTE sur LOIRE** - M. GODRON de **ST POURCAIN sur BESBRE** - M. HERAULT de **SALIGNY sur ROUDON -** M. NOUHAUD d'**YZEURE**.

Procuration : de M. REYNARD à M. THEVENET de **TOULON sur ALLIER**

Assistaient à la réunion : M. ORARD, Trésorier du SIVOM **–** M. RAMOND du SMEA - M. CHERVIER, Directeur du SIVOM – M. FLERET et Mme BRENON, Techniciens du SIVOM - Mme BAUDON, Contrôleur service assainissement du SIVOM - Mmes PERISSE, POISSONNET et GIRAUD, secrétaires du SIVOM.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer

Le Président remercie les délégués pour leur présence. Le Président ouvre la séance en saluant l'assistance et plus particulièrement Mme le Maire de GANNAY SUR LOIRE qu'il remercie pour son accueil, ainsi que M. ORARD, Trésorier du SIVOM et M. RAMOND, technicien au SMEA.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 février 2016

Aucune observation n'est formulée par les délégués. Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

Compétence eau potable

Présentation de l'analyse financière du SIVOM par M. Orard, Trésorier

A la demande de M. Chervier, Directeur du SIVOM, M. Orard a procédé à l'analyse de la situation financière du SIVOM. Cette étude est réalisée tous les 3 ans pour faire le point sur les principales évolutions financières. Cette année, particulièrement, elle permet d'apprécier la situation du syndicat à un moment où la réforme de l'intercommunalité est susceptible de l'impacter fortement. Un syndicat d'eau fonctionne comme une entreprise même si la clientèle est captive puisque sa seule source de financement est la vente de la ressource en eau. Cela impose des contraintes de gestion puisque le SIVOM doit veiller à ce que ses charges, à commencer par celles qui sont la conséquence directe des investissements, progressent dans un rythme compatible avec les évolutions de prix supportables par les abonnés.

M. ORARD constate :

- que la situation financière du SIVOM est tout à fait saine à la fin de l'année 2015,

- une bonne maîtrise de charges puisque sur les trois dernières années, les frais de personnel n'ont presque pas progressé et que les achats sont en recul. En définitive, si l'on fait abstraction d'une dépense exceptionnelle liée au règlement d'un litige, ce sont surtout les charges consécutives aux investissements (amortissements notamment) qui progressent.
Cette maîtrise des charges est d'autant plus satisfaisante que les recettes sont linéaires du fait de l'absence de progression du nombre d'abonnés et du volume vendu. Le SIVOM ne peut compter que sur ses hausses de tarif pour financer de nouvelles charges.
Malgré ce manque de marge de manœuvre, le SIVOM dégage une épargne satisfaisante qui lui a permis d'autofinancer 62% des investissements réalisés au cours de la période 2013-2015. Ceux-ci sont d'un niveau élevé (près de 5 M€) même si le renouvellement des infrastructures demanderait un rythme plus soutenu,

- que l'endettement du SIVOM a sensiblement augmenté en 2015, mais son coût est en baisse du fait de taux d'intérêt historiquement bas et de la possibilité d'accès à un prêt sans intérêt de l'agence de bassin. L'endettement du SIVOM est donc pour le moment parfaitement compatible avec ses moyens financiers,

- que même si le volume des créances en attente d'encaissement est important, le taux de recouvrement est proche de 99 %.

Présentation du rapport 2015 du service public d'eau potable

M. Chervier donne lecture du rapport 2015. Aucune observation n'est formulée. Mesdames et Messieurs les Maires des 35 communes adhérentes au SIVOM de la Sologne Bourbonnaise seront destinataires prochainement de ce rapport et devront le présenter à leur Conseil Municipal.

Autorisation de programme et de crédits de paiement pour la construction de la station de traitement de Picuze-Champbonnet

M. Chervier rappelle la délibération prise lors de l'assemblée générale du 17 mars 2015 relative à l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour le programme de la nouvelle station de traitement de Picuze-Champbonnet dont le montant des travaux était estimé H.T. à 1 580 000 €.

Considérant les éléments suivants :
- échelonnement des paiements en fonction du planning de réalisation des travaux,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE :
- de voter le montant de l'autorisation de programme à 1 580 000 €,
- de répartir les crédits de paiements comme suit :

DEPENSES	
Exercice 2014 :	
Levé topographique parcelle	460,00 €
Contrôle technique	1 200,00 €
Diagnostic Amiante	3 580,00 €
Etude Géotechnique	3 300,00 €
Avis hydrogéologique	1 046,00 €
Analyses d'eau préalables	1 410,00 €
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	8 262,00 €
Total :	**19 258,00 €**
Exercice 2015 :	
Travaux	195 959,86 €
Primes pour candidats non retenus	30 000,00 €
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	15 937,40 €
Contrôle technique	2 263,38 €
Total :	**244 160,64 €**
Exercice 2016 :	
Travaux	1 188 640,14 €
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	21 700,60 €
Contrôle technique	3 886,62 €
Coordinateur SPS	1 795,00 €
Analyses d'eau complémentaires	3 000,00 €
Tarif Jaune EDF	20 000,00 €
Actualisations - imprévus	76 977,64 €
Total :	**1 316 000,00 €**
Total H.T. **Arrondi à**	**1 579 418,64 €** **1 580 000,00 €**

- que les crédits correspondants soient inscrits au budget 2016, article 2315, programme 257.

Admission de pertes sur créances irrécouvrables

M. Orard présente au Comité Syndical un état de créances irrécouvrables établi par la Trésorerie à la date du 26 février 2016. Le montant à admettre en non-valeur s'élève à 8 706,22 €.
Le Comité Syndical autorise l'inscription de cette dépense au BP 2016.

Mise à jour du tableau des effectifs

M. Chervier explique qu'en perspective de mouvements au sein du personnel suite à d'éventuels avancements de grade, le tableau des effectifs doit être modifié. Le tableau des effectifs actuels compte : 30 agents titulaires à temps complet dont 4 au service administratif et 26 au service technique et 1 agent titulaire à temps non complet au service technique. Le Comité Syndical donne son accord.

Vote du budget primitif 2016

M. Orard fait la présentation du budget primitif qui a été élaboré pour l'année 2016.
Les deux sections sont équilibrées, tant en dépenses qu'en recettes à :

- 5 540 518 € pour la section de fonctionnement
- 3 480 911 € pour la section d'investissement

Le budget primitif 2016 est voté à l'unanimité.

Réalisation d'un prêt

M. Chervier explique que la Caisse d'Epargne et la Caisse du Crédit Agricole ont été consultées pour le prêt de 450.000 € inscrit au BP 2016 et destiné au financement des travaux de renouvellement du réseau AEP 2016.
L'offre la plus avantageuse sur une durée de 15 ans est celle de la Caisse du Crédit Agricole avec un taux fixe de 1,70% contre 1,74% proposé par la Caisse d'Epargne. Le montant des frais de dossiers sont identiques dans les deux offres : 0,10 % du montant emprunté soit 450 €. Le Comité Syndical retient l'offre de la Caisse du Crédit Agricole.

Renouvellement d'un contrat d'ouverture de ligne de trésorerie

M. Chervier rappelle que pour pallier une insuffisance de trésorerie à court terme, principalement les premiers mois de l'année puisque la première commune est facturée fin mars, le SIVOM sollicite auprès d'une banque une ouverture de ligne de trésorerie. Le contrat est d'un an. Le montant sollicité est de 600 000 €. La Caisse d'Epargne et la caisse du Crédit Agricole ont été consultées.
Le Comité Syndical retient l'offre de la Caisse du Crédit Agricole qui présente les meilleures conditions de financement.

Questions diverses

Le Président informe l'assemblée que les comptes du SIVOM au titre des exercices 2009 à 2014 ont fait l'objet d'un contrôle par la Chambre Régionale des Comptes en Février. Par ordonnance en date du 2 mars 2016, aucune charge n'a été relevée par le Ministère Public. Les Trésoriers, M. SCHWANDER, Mme BOSSIN, M. ORARD sont déclarés quittes et libérés de leur gestion pour cette période.

Compétence assainissement collectif

Vote du budget primitif 2016

M. Orard fait la présentation du budget primitif qui a été élaboré pour l'année 2016.
Les deux sections sont équilibrées, tant en dépenses qu'en recettes, à :

- 421 585 € pour la section de fonctionnement
- 15 091 € pour la section d'investissement

Le budget primitif 2016 est voté à l'unanimité.

Questions diverses
Pas de questions particulières.

Compétence assainissement non collectif

Vote du budget primitif 2016

M. Orard fait la présentation du budget primitif qui a été élaboré pour l'année 2016.
Les deux sections sont équilibrées tant en dépenses qu'en recettes à :

- 37 270 € pour la section de fonctionnement
- 27 831 € pour la section d'investissement

Le budget primitif 2016 est voté à l'unanimité.

Questions diverses

Pas de questions particulières.

L'ordre du jour est épuisé et aucune autre question n'est soulevée.

Le Président annonce que la prochaine assemblée générale aura lieu en automne et qu'elle se déroulera à Paray le Frésil.
La séance est levée à 19 H 45 et le Président invite l'assemblée au vin d'honneur offert par la municipalité de Gannay sur Loire.

Le Président,

J.J. LABUSSIERE